

## **Hausses de cotisation à la CNRACL : Les collectivités une nouvelle fois mises à contribution**

**Le Gouvernement, par le biais d'un décret surprise, vient d'acter une hausse des cotisations employeurs à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3 points par an jusqu'en 2028. Intercommunalités de France, membre de la coordination des employeurs territoriaux (CET), rappelle son opposition ferme à cette augmentation qui pèsera 1,2 milliard d'euros par an pour les collectivités, dont 200 millions d'euros pour les seules intercommunalités. Avec l'ensemble des associations d'élus, elle appelle à une remise à plat du système pour traiter des causes du déficit de la caisse et à une concertation réelle avec la CET.**

Le décret prévoit plusieurs hausses des cotisations employeurs à la CNRACL, **de 3 points supplémentaires chaque année pour atteindre 12 points en 2028**. Pour cette année 2025, la hausse est rétroactive alors que les rémunérations de janvier ont déjà été versées et qu'avait déjà pris fin la compensation de la précédente hausse d'un point décidée lors de la réforme des retraites de 2023. Intercommunalités de France dénonce **une nouvelle déstabilisation budgétaire pour nos collectivités**, qui doivent une nouvelle fois s'adapter à **des décisions unilatérales**, alors même que les derniers échanges avec le Gouvernement laissait entendre une ouverture de sa part à ce sujet.

L'augmentation jusqu'en 2028 des taux de cotisation employeurs **trahit les attentes des employeurs territoriaux**, qui demandent avec constance que soient engagées **des négociations**, avant toute augmentation supplémentaire, **pour remédier aux causes structurelles du déficit de la CNRACL, fortement mise à contribution pour équilibrer d'autres régimes de retraites**.

Intercommunalités de France, par la voix de son vice-président aux ressources humaines **Thomas Fromentin**, président de l'Agglo du Pays de Foix-Varilhes, continuera à s'impliquer et défendre les positions des élus locaux dans le cadre du travail collectif mené par la coordination des employeurs territoriaux.

### **Contact presse :**

Yoann Jacquet – [y.jacquet@intercommunalites.fr](mailto:y.jacquet@intercommunalites.fr) – 06 71 50 65 88

### **À propos d'Intercommunalités de France**

*Intercommunalités de France est une association nationale d'élus représentant les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux. Elle accompagne ses adhérents par la mise à disposition de l'expertise de son équipe.*

*Elle est présidée depuis 2020 par Sébastien Martin, président du Grand Chalon.*

*L'association fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités de toutes catégories juridiques : 17 métropoles, 205 communautés d'agglomération, 11 communautés urbaines, 10 établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris, 720 communautés de communes, qui représentent près de 80 % de la population française.*

*En savoir plus : [www.intercommunalites.fr](http://www.intercommunalites.fr)*